le cnam

Catalogue des stagesentreprises et de la formation continue en journée

BPJEPS - spécialité "Animateur" - mention "Animation culturelle"

Présentation

Public, conditions d’accès et prérequis

Nombre de places
Habilitation pour 25 stagiaires dont 16 places financées région dans le cadre de visa métiers. Reste à charge 0€.

Cette formation s’adresse :
• Animateurs titulaires en poste dans des maisons de quartier, associations culturelles, qui souhaitent se professionnaliser et se spécialiser dans un secteur et/ou élargir leurs champs d’intervention et/ou leurs prérogatives d’encadrement ;
• Animateurs et futurs animateurs désirant exercer leurs fonctions au sein de collectivités locales, d’associations œuvrant en faveur de tous publics, d’établissements du secteur scolaire et périscolaire ;
• Toute personne intéressée par l’animation aux travers des outils de l’expression ludique, culturelle, physique.

Durée et organisation

Alternance :

La formation est organisée sur 12 mois, de janvier 2024 à janvier 2025, et comporte des séquences de formation en centre (630 heures organisées sur 19 semaines, à raison de 5 jours par semaine) et des séquences en structure (environ 1050 heures réparties sur 32 semaines à raison de 5 jours par semaine dont vacances scolaires à temps-plein), avec un tutorat tout au long du cursus.

VAE

Le postulant peut suivre la procédure décrite dans l’Instruction 02-183 JS, relative à l’accès à la VAE, sur proposition du jury régional et après examen du dossier. Suite à un entretien, il peut être décidé une dispense de modules et d’épreuves finales, ou l’attribution de tout ou partie du BP JEPS.

Pour les demandeurs d’emploi

Formation gratuite sous réserve de prise en charge financière par le Conseil régional des Pays de la Loire, dans le cadre de l’offre de formation **Visa métiers**.
Le nombre de places est limité.

Objectifs

• Encadrer des activités artistiques et/ou culturelles auprès de tout type de public, de la petite enfance à la personne âgée ;

• Mettre en place, accompagner et évaluer des projets d'animation culturelle permettant de dynamiser des territoires et de développer des partenariats ;
• Mettre en place des activités artistiques et culturelles qui caractérisent l'expression (orale, picturale, corporelle, écrite) ;
• Organiser et encadrer des événements culturels.

Débouchés

Animateur ; animateur socioculturel ; médiateur culturel ; accompagnateur culturel ; animateur de loisirs ; animateur d'activités ; intervenant culturel.

Suite de parcours

Poursuite d'étude au Cnam :
DEJEPS Développement de projet, réseaux et territoires.

Programme

Méthodes mobilisées

Pédagogie de l'alternance qui combine des enseignements académiques et des pédagogies actives s'appuyant sur l'expérience en entreprise et le développement des compétences.
Équipe pédagogique constituée pour partie de professionnels. Un espace numérique de formation (ENF) est utilisé entre élèves et formateurs tout au long du cursus.

Modalités d'évaluation :
Chaque unité (UE/US, UA) fait l'objet d'une évaluation organisée en accord avec l'Établissement public (certificateur) dans le cadre d'un règlement national des examens.

Accessibilité public handicapé :
Nos formations sont accessibles aux publics en situation de handicap. Un référent Cnam est dédié à l'accompagnement de toute personne en situation de handicap.

Modalités et délais d'accès

La formation est organisée sur 12 mois, de janvier à janvier N+1, et comporte des séquences de formation en centre (630 heures organisées sur 19 semaines, à raison de 5 jours par semaine) et des séquences en structure (environ 1050 heures réparties sur 32 semaines à raison de 5 jours par semaine dont vacances scolaires à temps-plein), avec un tutorat tout au long du cursus.

a. Exigences préalables pour entrer en formation

Les exigences préalables pour entrer en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention "animation culturelle" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "Animateur". Les candidats devront répondre à l'ensemble des exigences préalables suivantes :
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
  - "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) ou "attestation de formation au premiers secours" (AFPS)
  - "premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE 1) en cours de validité
  - "premiers secours en équipe de niveau 2" (PSE 2) en cours de validité
  - "attestation de formation aux gestes et soins d'urgence" (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
  - "Certificat de sauveteur secouriste du travail" (SST) en cours de validité.

- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnel·le ou non professionnel·le auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- Être capable de produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et/ou culturelles du candidat.

b. Tests d'entrée en formation spécifique à la formation BPJEPS animation culturelle

- une épreuve technique écrite s'appuyant sur la créativité et l'imagination du candidat, à travers un exercice "pratiques culturelles et/ou artistiques"
- un entretien découlant dans un premier temps de l'épreuve technique qui permettra d'évaluer le positionnement du candidat par rapport à l'outil "pratiques culturelles et/ou artistiques" dans une perspective d'animation ; dans un deuxième temps de mesurer les motivations et les connaissances du candidat dans son champ de formation.

Programme

Le programme est constitué de 4 unités capitalisables (UC) :

UC1 | Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
UC2 | Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
UC3 | Conduire une action d'animation dans les activités dans le champ des activités culturelles
UC4 | Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre

Informations pratiques

Contact

Iforis
4 rue Georges Morel Campus angevin
49045 Angers cedex 01

Tél. : 02 41 22 17 32
Mél : iforis@cnam-paysdelaloire.fr

Centre(s) d'enseignement

Iforis
Angers

Code Stage : BPJEPS

Nombre d'heures
630

Programme

Candidatez

Besoin d'info

Tarifs

Indicateurs de résultat



Cette formation est financée par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du programme régional "Visa métiers".

https://formation-entreprises.cnam.fr/bpjeps-specialite-animateur-mention-animation-culturelle--878963.kjsp?RH=1404